

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 31 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°8

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Juvigny-le-Tertre (Manche).

Du 30 septembre 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Juvigny-le-Tertre (Manche).

Du 30 septembre 2008

NOR D E F G 0 8 5 2 3 8 7 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (1).
Décret du 20 mai 1903 (Mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.
Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150. ; BOEM 105.2.1, 110.3.5.1, 650.1.1) modifié.
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°41 du 31 octobre 2008, texte 8.

Art. 1er. La brigade territoriale de Juvigny-le-Tertre (Manche) est dissoute à compter du 1^{er} octobre 2008. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Mortain (Manche) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Mortain exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Juvigny-le-Tertre	Bellefontaine	(dissolution)
	Chasseguey	
	Chérencé-le-Roussel	
	Juvigny-le-Tertre	
	La Bazoge	
	Le Mesnil-Adelée	
	Le Mesnil-Rainfray	
	Le Mesnil-Tôve	
	Reffuveille	
Mortain	Bion	Bellefontaine
	Fontenay	Bion
	Le Neufbourg	Chasseguey
	Mortain	Chérencé-le-Roussel
	Notre-Dame-du-Touchet	Fontenay
	Romagny	Juvigny-le-Tertre
	Saint-Barthélemy	La Bazoge
	Saint-Clément-Rancoudray	Le Mesnil-Adelée
	Saint-Jean-du-Corail	Le Mesnil-Rainfray
	Villechien	Le Mesnil-Tôve
		Le Neufbourg
		Mortain
		Notre-Dame-du-Touchet

		Reffuveille
		Romagny
		Saint-Barthélemy
		Saint-Clément-Rancoudray
		Saint-Jean-du-Corail
		Villechien